

**REFECTION DES TOITURES TERRASSES
ET DES FACADES - Résidence Pierre Mendès France à Sotteville-
lès-Rouen**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée suivant le Code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} Avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

L'ensemble des travaux comporte 5 lots décomposés comme suit :

LOTS	INTITULE DES LOTS
1	ETANCHEITE
2	BARDAGE / ITE
3	PEINTURE
4	CARRELAGE
5	MENUISERIES EXTERIEURES

Les variantes facultatives ne sont pas autorisées dans le cadre du présent marché.

Les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au dossier de consultation

DELAI D'EXECUTION PREVU :

Le délai contractuel et global commence à courir dès la délivrance par le maître d'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 le prescrivant. Ce délai est de 15 mois auquel il est ajouté une année de parfait achèvement conformément à l'article 1792.6 du Code Civil et à l'article 18 du CCAG.

Le délai contractuel de l'opération global comprend la période de préparation et d'exécution du chantier (1 mois de préparation du chantier, et 14 mois d'exécution tous lots confondus).

Les demandes de dossier de consultation sont à adresser par télécopieur à PUB IMPRESSION au 02 35 56 12 50 ou téléchargeable sur le site <https://www.marches-securises.fr/>

VISITE TECHNIQUES

En amont des visites, les entreprises devront prendre rendez-vous auprès de l'un des interlocuteurs suivants :

- Maître d'ouvrage

LOGEAL IMMOBILIERE

Monsieur Loic BRIZOLIER

Chargé de maintenance

Mail : l.brizolier@logeal-immobiliere.fr

Téléphones : 02.32.81.55.12 / 06.20.09.01.12

- Maître d'œuvre

TEDA

Monsieur Eric THOMAS

Mail : teda.creation@wanadoo.fr

Téléphone : 02.35.56.68.08

Cette visite devra faire l'objet d'une attestation de visite (annexe 1 du CCTP) et un reportage photographique devra également être effectué. (Voir partie « 6.2. Examen des offres » du règlement de consultation.)

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Le pouvoir adjudicateur ouvrira l'enveloppe hors CAO dans la mesure où l'on est en procédure adaptée, et la Commission d'Appel d'Offres éliminera les candidats qui n'ont pas la qualité pour présenter une offre ou dont les capacités demandées dans le cadre de la candidature paraissent insuffisantes par rapport à l'objet du ou des marchés à passer, en même temps que la présentation de l'analyse des offres en Commission d'Appel d'Offres application de l'article R 2144-3 du Code de la commande publique. Il n'y aura donc qu'une seule CAO au cours de laquelle seront décidés l'acceptation des candidatures et le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'appréciation des candidatures sera faite conformément aux articles R 2142-1 à R2142-27 et R 2143-

1 à R2143-16, ainsi que R2144-1 à R2144-9 du code de la commande publique.

Le candidat qui n'a

pas la qualité pour présenter une offre, dont les niveaux de capacité demandés sont insuffisants ou

dont la candidature est incomplète, sera éliminé.

- Concernant les capacités financières : les candidats devront démontrer qu'ils disposent des

capacités financières minimales pour réaliser les prestations notamment que le fait d'exécuter ce

marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure.

Les entreprises nouvellement créées et qui ne sont pas en mesure de fournir leur chiffre d'affaires de

l'année n-1 ne seront pas évincés. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apprécier la pertinence de la

candidature.

- Concernant les capacités techniques : qualifications professionnelles en vigueur à la date de la

remise des offres pour la nature de travaux concernés ou références équivalentes (de moins de 5 ans

ou en cours)

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points, décomposés de la façon suivante :

o Adéquation des moyens humains et matériels proposés /10

o Méthodologie générale et détaillée spécifique à l'opération /10

o Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier (planning à joindre obligatoire) /10

- Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé de la personne /10
- Reportage photographiques /5
- le prix des prestations 60 points.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 14 DECEMBRE 2021 à 17h30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs :

Mme Sandrine FAIVRE - Tel. : 02.35.56.34.74 – Mail : s.favre@logeal-immobiliere.fr - Gestionnaire des Marchés

Ou

Mr Eric MASSCHELEIN - Tel. : 02.35.56.34.71 – Mail : e.masschelein@logeal-immobiliere.fr – Responsable Services Marchés

Renseignements techniques :

Mr Loic BRIZOLIER - Tel. 02.32.81.55.12 / 06.20.09.01.12 – Mail : l.brizolier@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

-Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

-Et Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 29/10/2021